Editeur responsable : CSC bâtiment - industrie & énergie, Rue Royale 45, 1000 Bruxelles.

info

INDUSTRIE DU BETON I SCP 106.02 I JUIN 2025

CONTENU

1 Prime syndicale

TÉLÉCHARGEZ NOTRE APP

Scannez et découvrez l'app ACV-CSC

1. PRIME SYNDICALE

Qui a droit à la prime syndicale ?

Vous devez simultanément satisfaire aux deux conditions suivantes :

1. Avoir travaillé du 1er avril 2024 au 31 mars 2025 dans l'industrie du béton (ou vous êtes parti en RCC durant cette période, précédée éventuellement par une indemnité en compensation du licenciement) ;
2. Etre affilié à la CSC bâtiment - industrie & énergie (CSCBIE).

Vous recevrez directement l'attestation de la prime syndicale **à votre domicile par envoi postal.**

Contrôlez bien si vos coordonnées sont correctes (notamment votre numéro de compte bancaire) et veillez à ce que vous soyez en règle avec le paiement de votre cotisation d'affiliation!

Déposez ensuite cette attestation dans une boîte postale de la CSC ou dans un secrétariat de la CSC. Vous pouvez également la remettre à un délégué CSC dans votre entreprise. Dès réception, nous nous occuperons du paiement de votre prime syndicale.

Montant de la prime

Si vous avez travaillé une année complète ou êtes parti en RCC, vous recevrez une prime syndicale de € 145 ou de € 12,08 par mois entamé.

Quand la prime syndicale est-elle payée ?

Le paiement de la prime syndicale est prévue **à partir du lundi 16 juin 2025**.

Primes arriérées

Vous n'avez pas reçu de formulaire cette année et/ou en 2024 et 2023 et vous pensez avoir droit à une prime ? Prenez alors contact avec votre délégué CSC ou votre secrétariat CSC. Ces primes peuvent toujours être payées.

Vous avez encore des questions ?

N'hésitez pas à contacter votre délégué CSC !

Rue Royale 45 – 1000 Bruxelles – T 02 285 02 11 – cscbie@acv-csc.be – www.lacsc.be/cscbie – cscbie.syndicat – ACVBIE - CSCBIE

CSC bâtiment - industrie & énergie

L'affiliation à la CSCBIE offre de beaux avantages !

Voici quelques exemples de réductions **d'application au 1er avril 2025**. Pour savoir comment en profiter pleinement et découvrir les réductions et avantages actuels, surfez sur www.cscbieplus.be et enregistrez-vous.

Vayamundo reste le partenaire de voyage par excellence pour nos affiliés. Ils bénéficient de 25% de réduction dans les clubs Vayamundo à Ostende et à Houffalize. Vous trouverez plus d'infos sur www.vayamundo.eu.

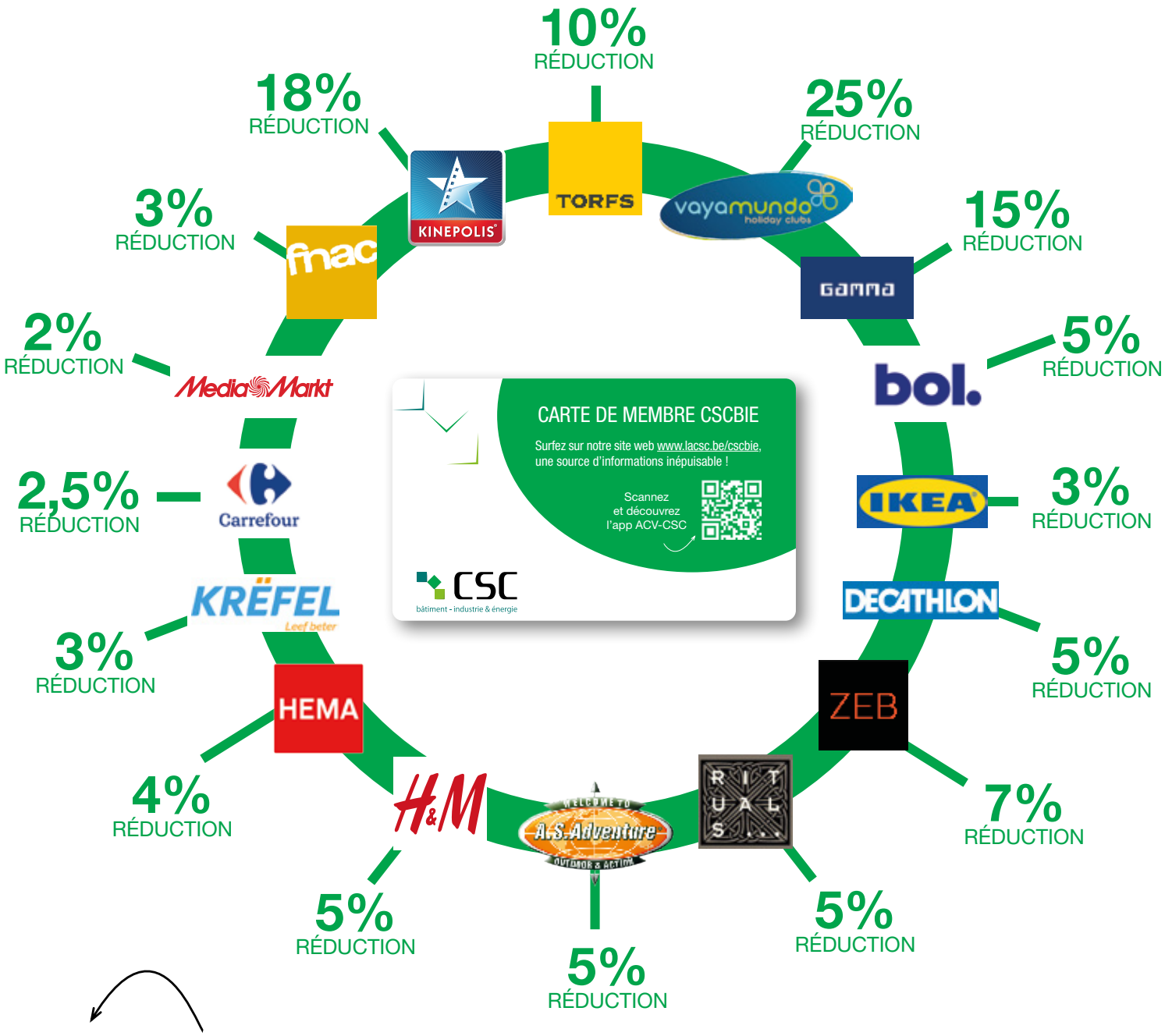

Scannez le code QR ci-joint pour télécharger l'application **'Edenred Discounts'**. Vous y trouverez toutes les réductions et avantages exclusifs actuels pour les affiliés de la CSCBIE. **Attention !** Les réductions, les partenaires et les magasins peuvent changer !

CSC
bâtiment - industrie & énergie